

## 1. Informations générales

1.1 Afin de bénéficier du Service Bizz Mobile Switch (ci-après dénommé "le Service"), le client doit disposer d'un abonnement mobile Proximus. Le présent Service est considéré comme une option par rapport à cet abonnement mobile.

1.2 Étant donné que le Service décrit dans les présentes Conditions spécifiques requiert un abonnement mobile, les Conditions générales du Service de Communication Mobile de Proximus sont d'application. Les Conditions générales du Service de Communication Mobile de Proximus restent pleinement applicables, sauf lorsque les présentes Conditions spécifiques y dérogent.

## 2. Procédure contractuelle

2.1 Le présent Service est uniquement compatible avec les plans tarifaires mobiles repris à l'annexe dudit Service.

2.2 Le Contrat entre Proximus et le Client est considéré comme conclu valablement dès l'obtention d'un accord mutuel entre les deux Parties. Il entre en vigueur dès l'activation de l'option Bizz Mobile Switch par Proximus.

Le Client en sera informé par SMS dès que Proximus a activée avec succès l'option Bizz Office switch.

2.3 Une fois l'option Bizz Mobile Switch activée, le Client doit télécharger l'application Bizz Switch sur son smartphone et suivre les étapes de configuration avant de pouvoir utiliser le Service.

2.4 Le Contrat est conclu pour une durée indéterminée.

2.5 Le Client peut mettre fin à tout moment au Contrat par écrit. En cas de date de résiliation précisée par le Client, Proximus mettra tout en œuvre, compte tenu des spécificités techniques du Service, pour respecter cette date. À défaut de date de fin spécifiée par le Client, le Contrat sera résilié moyennant un préavis d'un mois. Dans tous les cas, Proximus confirmera la date de fin du Contrat par écrit.

2.6 En cas de modification des (i) Conditions générales du Service de Communication Mobile de Proximus ou (ii) des présentes Conditions spécifiques en défaveur du Client, le Client peut résilier (i) le Contrat relatif aux services de communication mobile et le présent Service (en cas de modification des Conditions générales du Service de Communication Mobile de Proximus) ou (ii) uniquement le présent Service (en cas de modification des présentes Conditions spécifiques) sans indemnité de résiliation, pour autant que la résiliation ait lieu au plus tard le dernier jour du mois qui suit l'entrée en vigueur de la modification. En cas d'augmentation tarifaire (y compris en cas d'indexation), le Client peut résilier le présent Service sans indemnité de résiliation au plus tard le dernier jour du mois qui suit la réception de la première facture incluant cette augmentation tarifaire. La résiliation est à notifier par n'importe quel moyen écrit.

2.7 En cas de résiliation du présent Service :

- Si le Client souhaite garder son numéro Switch : le numéro Switch sera réalisé en tant que numéro mobile standard et le Client indiquera le plan tarifaire mobile qu'il souhaite voir appliqué à celui-ci, à moins qu'un Client ne demande le port-out de son numéro Switch. Dans ce cas, le Client fournira une nouvelle carte SIM.

- Si le client n'a plus besoin de son numéro Switch, il y sera mis fin. Proximus se réserve le droit de fournir le numéro Switch à un autre client.

## 3. Droits et obligations des parties

### 3.1 Numéro Switch

3.1.1 Les numéros mobiles sélectionnés seront virtualisés et l'option Bizz Mobile Switch sera activée par Proximus. Un tel numéro mobile virtualisé sera ci-après dénommé le "numéro Switch". Parallèlement, le numéro mobile standard tel que lié à la carte SIM physique et le smartphone du Client demeurent disponibles à tout moment (ci-après le "numéro mobile standard"). Le numéro Switch n'est pas lié à une carte SIM physique, mais uniquement à un numéro de carte SIM. Le numéro de cette carte SIM sera utilisé comme référence dans les communications avec le Client.

3.1.2 Le Service est compatible avec les offres conjointes souscrites antérieurement par le Client.

Si l'abonnement mobile mentionné dans le Contrat 'Offre Conjointe' est l'abonnement du numéro Switch, en souscrivant au présent Service, le Client accepte et reconnaît que son contrat 'Offre Conjointe' est modifié de manière à ce que l'offre conjointe soit liée définitivement à l'abonnement mobile du numéro Standard à partir de la souscription au présent Service. Cette modification a pour conséquence que l'indemnité de rupture pour l'appareil sera réclamée si le Client termine ou modifie son abonnement mobile pour le numéro Standard avant le terme du contrat Offre Conjointe. L'offre conjointe ne pourra plus être liée à l'abonnement mobile du numéro

Switch. Cette modification n'implique pas de changement de la durée de l'Offre conjointe.

3.1.3 Le numéro Switch est joignable pour autant que le Client ait activé le numéro Switch dans l'application Bizz Switch. Le Client ne peut effectuer des appels ou envoyer des SMS via le numéro Switch que si le numéro Bizz Switch est activé. Si le Client a désactivé le numéro Switch pendant plus de trois (3) jours consécutifs, les SMS envoyés au numéro Switch seront perdus.

3.1.4 Si le Client a activé son numéro Switch et qu'il effectue un appel sortant, son interlocuteur verra le numéro Switch. S'il a activé le numéro Switch, le Client peut recevoir des appels sur son numéro mobile standard ou sur son numéro Switch.

Si le Client est en roaming et qu'il a activé son numéro Switch, l'interlocuteur verra le numéro mobile standard au lieu du numéro Switch. Afin d'éviter cela, le Client peut se rendre dans son application Bizz Switch et pousser sur le bouton "roaming CLIR" lors de chaque appel<sup>1</sup>. L'interlocuteur ne verra alors aucun numéro.

### 3.2. Application Bizz Switch

3.2.1 L'application Bizz Switch est disponible pour Android, Windows Phone et iOS<sup>2</sup>, et peut être téléchargée via les App Stores traditionnels ou via le site web de Belgacom. L'application Bizz Switch n'est pas disponible pour tous les appareils BlackBerry.

3.2.2 Le Client peut effectuer les opérations suivantes dans l'application Bizz Switch :

- Activer et désactiver son numéro Switch
- Programmer l'activation et la désactivation automatique de son numéro Switch
- Consulter sa messagerie Bizz Switch
- Masquer son numéro Switch en cas de roaming (bouton "CLIR roaming"<sup>3</sup>)
- Configurer une déviation d'appel inconditionnelle depuis le numéro Switch vers un autre numéro.

3.2.3 Le numéro Switch peut être utilisé dès que l'application Bizz Switch a été configurée avec succès. Avant cela, le Client n'est pas en mesure d'utiliser son numéro Switch.

3.2.4 L'utilisation de l'application Bizz Switch entraîne la consommation de données mobiles. Le Client doit faire en sorte que son plan tarifaire mobile couvre ses besoins découlant d'une telle consommation supplémentaire de données mobiles.

### 3.3 Messagerie Bizz Switch

3.3.1 Pour atteindre la boîte vocale du numéro mobile standard, le Client doit simplement appeler le 1230, que le numéro Switch soit activé ou non.

3.3.2 Le Client peut directement choisir d'appeler la boîte vocale du numéro Switch dans l'application Bizz Switch ou d'appeler le 1999.

### 3.4 Services d'urgence

Si le Client a activé son numéro Switch et qu'il effectue un appel vers les services d'urgence, le numéro mobile standard sera visible pour l'interlocuteur afin de permettre la localisation.

## 4. Tarification et facturation

4.1.1 Une fois l'option Bizz Mobile Switch activée, une redevance mensuelle d'abonnement est due pour le Service jusqu'à résiliation de l'option Bizz Mobile Switch conformément à l'article 2.5 ci-dessus.

4.1.2 Toute utilisation du numéro Switch (y compris, par exemple, les services SMS payants) sera facturée conformément au plan tarifaire mobile du numéro mobile standard.

4.1.3 Le seul type d'utilisation facturé conformément au plan tarifaire Bizz Mobile Switch ("Bizz Virtual Mobile") est la déviation d'appels (inconditionnelle) configurée via l'application Bizz Switch, l'utilisation de la boîte vocale du numéro Switch et les fonctionnalités payantes correspondantes (par exemple le Call Return, etc.). Les tarifs applicables sont documentés dans les plans tarifaires sur le site web de Proximus.

4.1.4 Un numéro Switch peut faire partie d'un CUG (Closed User Group) du fait de sa compatibilité. Les appels émis par d'autres membres du CUG vers le numéro Switch seront alors gratuits. Cependant, en cas d'activation d'une déviation d'appels (inconditionnelle) sur le numéro Switch vers un

<sup>1</sup>Cette option n'est pas disponible en cas de Windows Phone ou d'iOS.

<sup>2</sup>Au minimum iOS version 2.3, Android version 2.3 ou Windows Phone version 7.5.

<sup>3</sup>Cette option n'est pas disponible en cas de Windows Phone ou d'iOS.

autre numéro mobile faisant partie du même CUG, la facturation aura également lieu conformément aux tarifs décrits dans le bon de commande.

#### 4.2 Facturation

4.2.1 La redevance mensuelle d'abonnement du Service sera portée en compte sur la facture du numéro Switch.

4.2.2 L'utilisation du numéro Switch et les appels émis depuis celui-ci seront portés en compte sur la facture du numéro mobile standard.

Aucune distinction n'est faite sur la facture du numéro mobile standard entre les appels effectués à l'aide du numéro mobile standard et ceux effectués à l'aide du numéro Switch. Aucun rapport détaillé n'y est par ailleurs disponible. Le Client n'a pas la possibilité de solliciter une telle distinction ou un tel rapport détaillé à des fins fiscales ou autres.

## Annexe : Liste des plans tarifaires mobiles compatibles

- ✓ Tous les plans tarifaires Bizz existants (Bizz All-In, Bizz Smart 20, etc.)
- ✓ Tous les Bizz Packs existants

•

Une liste mise à jour des plans tarifaires compatibles dans leur version la plus récente est disponible en permanence sur [www.proximus.be](http://www.proximus.be). Le Client peut également obtenir cette liste sur simple demande adressée à son interlocuteur commercial chez Proximus.